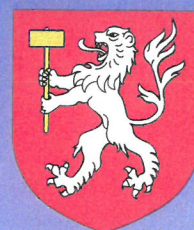


Trier? C'est pas sorcier!



Taxe au sac
Mode d'emploi & Informations pratiques

www.martigny-combe.ch



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

Taxe au sac

Mode d'emploi



Pourquoi?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996!

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif: atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions du tri, ils sont aussi... les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

Pour qui?

Pour tout le monde

Le Valais romand introduira la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

Qu'est-ce qui change?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1^{er} janvier prochain, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.





Comment ça fonctionne?

Un financement sur 3 piliers

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables,
- la taxe de base, calculée par commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (écopoints, déchetterie, etc.)
- et l'impôt, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

Combien ça coûte?

1 franc 90 le sac de 35 litres

Chaque sac de 35 litres coûtera 1 franc 90.

Le prix des autres sacs sera de

- 0,95 franc - le modèle 17L
- 1 franc 90 - le modèle 35L
- 3 francs 40 - le modèle 60L
- 6 francs 20 - le modèle 110L.

Pourquoi trier?

Pour le bien de notre environnement

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1^{er} janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus lentement possible votre sac d'ordures ménagères afin d'utiliser un minimum de sacs.

Une série de nouvelles habitudes de tri vous permettra d'y arriver. Le site de la commune www.martigny-combe.ch vous apportera des renseignements supplémentaires. Vous pouvez également consulter le site www.trier-pas-sorcier.ch, dans sa section «Tri, mode d'emploi», qui prodigue de très nombreux conseils pour vous aider à trier mieux, et plus. Car... Trier? C'est pas sorcier!

Chaque déchet à sa place

Les 12 symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Dans notre commune, vous pouvez les jeter aux endroits indiqués, que vous retrouvez sur le plan ci-contre.



Carton / Papier

→ Ecopoints
→ Déchetterie



Déchets verts

→ Déchetterie
→ Conteneurs privés



Verre

→ Ecopoints
→ Déchetterie



Textiles

→ Ecopoints
→ Déchetterie



Pet

→ Points de vente
→ Déchetterie



Médicaments - Produits toxiques

→ Points de vente
→ Déchetterie



Fer-blanc

→ Déchetterie



Piles

→ Points de vente
→ Déchetterie



Aluminium / Canettes

→ Déchetterie



Ampoules - Sources lumineuses

→ Points de vente
→ Déchetterie



Huiles

→ Déchetterie



Appareils électriques

→ Points de vente
→ Déchetterie



Ordures ménagères

→ Moloks

Bon à savoir

La TAR, taxe anticipée pour financer le recyclage

Aujourd'hui nous payons tous, lorsque nous achetons des appareils électriques, des ampoules ou encore des piles, une taxe anticipée de recyclage (TAR). Cela nous permet, une fois l'objet arrivé en fin de vie, de le ramener dans un point de vente et cela garantit un recyclage dans les règles (démontage, tri des matières, recyclage, etc.).

→ Davantage d'infos sur
www.martigny-combe.ch
www.trier-pas-sorcier.ch

Emplacement des ecopoints

Devant la déchetterie
Ravoire (jardin d'enfants)



Certains points de collecte seront développés ou adaptés au cours de l'année, en fonction de l'évolution des besoins.

Comment remplir votre sac

Les déchets que vous ne pouvez pas réutiliser, réparer, trier ou recycler peuvent être jetés dans votre sac taxé.

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié
- les emballages en plastique de viande, légumes, etc.
- les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.)
- les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.)
- les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises
- les sacs d'aspirateur
- les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.
- les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.
- les litières pour animaux
- et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

Informations supplémentaires

- Robidog® à utiliser pour les excréments d'animaux et à jeter dans les Molok®

Nouveaux horaires de la déchetterie

Horaire d'été

(du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre)

Mardi	15h > 18h
Mercredi	15h > 18h
Jeudi	15h > 18h
Vendredi	15h > 18h
Samedi	09h > 12h – 13h > 17h

Horaire d'hiver

(du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars)

Mardi	15h > 17h
Mercredi	15h > 17h
Jeudi	15h > 17h
Vendredi	15h > 17h
Samedi	09h > 12h – 13h > 17h

